



Déclaration de Carcassonne

Agriculture et changement climatique dans une perspective de coopération au développement en vue de la 22^e conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations unies sur le changement climatique et en prolongement de la Déclaration DA15 de Montpellier¹ 2015

Dans le cadre de l'Agora de la coopération et de la solidarité internationales organisée par le réseau régional multi-acteurs, Occitanie Coopération, s'est tenu le 14 octobre à Carcassonne (Région Occitanie - France), l'atelier « agriculture et changement climatique : des modèles agro-écologiques du Sud pour le Nord » animé par le Cari et Agropolis International.

À cette occasion, les participants - collectivités locales, citoyens, agriculteurs, organisations de la société civile, enseignants, élus... ont débattu des défis de l'agriculture dans le contexte du changement climatique. Ils ont concentré leurs réflexions sur les enjeux de développement en matière de sécurité et souveraineté alimentaires, de gestion des ressources naturelles de terre et d'eau, de liens entre agriculture et environnement, des rapports nord-sud en matière de coopération internationale et se sont accordés sur la déclaration commune suivante :

Se félicitant de la récente ratification de l'Accord de Paris et de son entrée en vigueur, les participants prennent acte des engagements globaux de l'accord en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre, ainsi que des intentions de réduction comprises dans les initiatives de contributions nationales des pays (INDC) et des engagements fermes contenus dans les plans d'action Lima et Paris. Ils insistent à cet égard sur la nécessité de mettre en œuvre ces engagements tout en soulignant leur insuffisance avérée au regard des dernières estimations scientifiques.

Les participants rappellent que les engagements de l'Accord de Paris de « *parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle* », l'atteinte de la « *neutralité en matière de dégradation des terres* » (objectif 15 et cible 15.3 des ODD), ne peuvent à ce stade être envisagés qu'au travers de profonds changements en matière de gestion des terres et des sols et donc des pratiques agricoles et forestières.

À cet égard, ils regrettent la poursuite de modes de production non durables responsables de la dégradation globale de terres et des « *conséquences négatives sur les écosystèmes conduisant à une considérable réduction des services qu'ils rendent à l'humanité* » (MEA 2002).

Les participants alertent sur l'urgence de la situation et insistent sur l'importance d'une intégration des contraintes imposées par le changement climatique dans les actions liées à l'agriculture et aux terres et plus largement à la gestion des ressources naturelles, entre autres dans les actions de coopération au développement.

En particulier les participants insistent pour une prise en compte plus explicite, dans les négociations, des modes d'usage des sols, notamment par l'agriculture et les pratiques forestières dans la perspective de réduction des émissions, mais aussi de leur potentiel d'adaptation, en tout premier lieu pour les populations des pays en développement dont la situation risque d'être aggravée par le réchauffement du climat.

¹ http://www.desertif-actions.fr/francais/declaration/Da15_Declaration-finale-FR.pdf par 300 acteurs de 57 pays réunis à Montpellier

Les acteurs de la recherche scientifique ainsi que ceux du développement engagés dans ce domaine de longue date et se basant :

- sur leurs travaux, soutiennent la diffusion de systèmes agricoles écologiquement intensifs qui maximisent les fonctions écologiques pour limiter le recours aux intrants de toute nature tout en maintenant une productivité satisfaisante ;

- sur des évidences scientifiques, ils réaffirment que ces solutions concrètes permettent de stocker davantage de carbone dans les sols tout en améliorant leur fertilité et en réduisant les émissions des gaz à effet de serre du secteur agricole, dans l'esprit de l'initiative "4p1000 pour la sécurité alimentaire et le climat" présentée lors de la Cop21 à Paris.

Ils appellent à une indispensable transition agricole vers des pratiques agro-écologiques accessibles à tous et des effets bénéfiques sur l'adaptation, la résilience et le maintien des patrimoines nourriciers, plutôt que de favoriser le soutien de fausses solutions technologiques coûteuses. **La recherche doit ainsi s'engager auprès des praticiens dans des dispositifs de recherche participative, valorisant le capital d'expériences de chacun afin de produire de réelles innovations répondant aux challenges auxquels nous devons faire face ensemble.** Les agricultures familiales, déjà productrices de 70 % de l'alimentation humaine selon la FAO, doivent être accompagnées de manière privilégiée pour cette transition.

En termes de gouvernance locale, nationale et internationale, les participants alertent sur le risque d'arbitrages de soutiens publics en faveur de la mise en œuvre de fausses solutions surdéterminées par un modèle de développement technoscientifique et économique ; ils recommandent à cet égard **la recherche du « consentement libre, préalable et éclairé »**, dans les prises de décision. ²

En termes de collaboration pluri-acteurs pour le développement durable, les participants saluent l'avancée que constituent les 17 objectifs de développement durable comme cadre global pour l'action. À cet égard, ils estiment que les formes de coopération au développement doivent être pluri-acteurs associant pouvoirs publics, autorités locales, recherche scientifique, organisations de la société civile et secteur privé. Les actions portées par les acteurs locaux et à leur bénéfice prioritaire, adaptées au contexte environnemental, social et économique, doivent être privilégiées.

La sensibilisation, l'éducation et la formation jouent un rôle capital pour promouvoir ces approches, et l'adoption de nouvelles pratiques ne peut s'inscrire que dans le long terme, l'approche projet étant insuffisante pour pérenniser les actions. Toutes les formes de coopération, Nord-Sud, Sud-Nord et Sud-Sud sont essentielles pour atteindre ensemble des objectifs de lutte contre le changement climatique et de réduction de la pauvreté. Dans le contexte d'un nouveau rapport aux territoires et au local, l'implication des femmes, des jeunes et des minorités doivent être des priorités.

Enfin, et afin d'éviter des fausses pistes, les participants appellent à des réflexions partagées sur les fondements scientifiques et les enjeux sociétaux des nouveaux concepts ou mots d'ordre concernant les ressources naturelles, la terre, l'eau et la biodiversité, tels que le 4 pour 1000, l'agriculture climato-intelligente, la neutralité en matière de dégradation des terres, et leur insertion dans les Objectifs de développement durable.

Adopté à Carcassonne (Occitanie, France) le 14 octobre 2016

² Le « consentement libre, préalable et éclairé » est principe du droit international et de la jurisprudence concernant les peuples autochtones et est désormais étendu à de nombreux domaines